



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

DOSSIER DE PRESSE

THE PEOPLE'S CLIMATE CASE – LE RECOURS CLIMAT CITOYEN

LE 24 MAI 2018

Des familles d'Europe, d'Afrique et du Pacifique portent le Parlement et le Conseil européens devant le Tribunal de justice européen pour avoir autorisé un niveau trop élevé d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'ainsi ne pas avoir protégé les citoyen.ne.s du réchauffement climatique.

1/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2/ QUI SONT LES PLAIGNANT.ES ?

3/ QUE DEMANDENT T'ILS.ELLES?

4/ CONTEXTE INTERNATIONAL

5/ CITATIONS

6/ CONTACTS PRESSE

7/ ANNEXES : PRESENTATION & PHOTOS DES FAMILLES / APPEL À TÉMOINS / BRIEF JURIDIQUE / PARTENAIRES & ALLIÉS

Contacts presse

Marie Toussaint, présidente de Notre Affaire à Tous, marie@notreaffaireatous.org, 0642008868

Marie Pochon, chargée de la communication, marilou.pochon@gmail.com, 0652261941

www.peoplesclimatecase.caneurope.org

<http://notreaffaireatous.org>

#PeoplesClimateCase



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

1/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE RECOURS CLIMAT CITOYEN / PEOPLE'S CLIMATE CASE

Des familles d'Europe, d'Afrique et du Pacifique, incluant de jeunes enfants, ont assigné ce jeudi 24 mai le Parlement et le Conseil Européens devant la Cour de Justice de l'Union Européenne pour échouer dans son rôle de protection des citoyen.ne.s pour cause d'un niveau trop élevé d'émissions à l'horizon 2030. **C'est la toute première action en justice pour le climat au niveau de l'Union européenne, la première également à soulever la responsabilité de l'Union d'agir pour l'ensemble des citoyen.ne.s du monde.**

Le recours adressé à la Cour de Justice de l'Union Européenne demande à ce que l'objectif climat 2030 de l'Union Européenne - actuellement fixé à -40% d'émissions d'ici 2030 en comparaison avec 1990- soit considéré comme **inadéquat** vis-à-vis des besoins réels pour prévenir des risques du changement climatique, et **insuffisant** pour protéger les droits fondamentaux liés à la vie, la santé, l'activité et la propriété. Les familles soulignent que l'Union Européenne a le devoir légal, interne comme en matière d'obligations internationales, de ne pas causer de préjudice à ses populations et de protéger leurs droits fondamentaux. Elles demandent à l'Union européenne de réhausser ses ambitions, et d'agir concrètement pour atteindre ces objectifs.

Les familles plaignantes sont accompagnées par un grand nombre d'ONG, d'avocats et de scientifiques qui croient fermement que l'Union Européenne peut et doit être plus ambitieuse dans ses objectifs climat à l'horizon 2030.

Elles sont représentées par le Professeur de droit allemand **Gerd Winter**, la juriste environnementale basée à Hambourg Maître **Roda Verheyen**, et l'avocat **Hugo Leith** basé à Londres. Les scientifiques de l'organisation **Think Tank Climate Analytics** fournissent des informations scientifiques pluridisciplinaires, afin de montrer avec des preuves recevables comment les familles sont impactées par le changement climatique, et qu'il est nécessaire de réduire de manière plus importante les émissions au-delà des 40% aujourd'hui prévus. L'ONG allemande, **Protect the Planet**, finance tous les coûts liés à l'affaire juridique pour que les familles ne soient pas freinées dans leurs démarches par des problèmes financiers.

Maurice Feschet, représentant de la famille plaignante française, lavandiculteur à Grignan, explique « *44% en 6 ans : cela représente nos pertes réelles de récoltes en Provence à cause des impacts du changement climatique qui nous frappent de plus en plus durement. Il y a urgence à reconsidérer les principes de la démocratie. L'UE doit maintenant écouter ses citoyens qui sont impactés par le changement climatique et appliquer les mesures nécessaires afin de les protéger.* »

Pour Marie Toussaint, présidente de Notre affaire à tous : « *Ces familles nous interpellent : à cause du changement climatique, nous aurons bientôt des déplacé.e.s environnementaux à l'intérieur même de l'Union européenne. Les droits, mais aussi notre culture et nos savoir-faire, sont en danger. Les responsabilités de l'Union et des Etats-membres, c'est d'agir pour la justice climatique.*»

Plus important regroupement européen d'ONGs travaillant sur les problèmes liés au climat, avec plus de 150 membres d'organisation dans plus de 30 pays européens, **CAN Europe supporte cette action courageuse des familles plaignantes, et s'est entourée de nombreux autres partenaires dont, en France, Notre affaire à tous.**

Les ONGs lancent une campagne de soutien aux familles, à travers une pétition, disponible à partir de 12h00 le 24/05/18 sur le site : www.peoplesclimatecase.caneurope.org

Parce que la famille Feschet n'est pas seule victime du climat, Notre affaire à tous lance également un [Appel à témoignages pour dommage climatique](#). En alliant nos forces, nous ferons vivre la justice climatique !



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

2/ QUI SONT LES PLAIGNANT.ES ?

Onze familles d'Europe, d'Afrique et du Pacifique, comptant de jeunes enfants, dont les moyens de subsistance sont et seront menacés par les effets du changement climatique en Europe et à l'étranger, déposent une plainte contre le Parlement et le Conseil européen. La plainte adressée au Tribunal de justice européen affirme que l'objectif actuel de l'UE de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990, est **inadéquat par rapport à la nécessité réelle de prévenir les changements climatiques dangereux et insuffisant pour protéger leurs droits fondamentaux à la vie, à la santé, au travail et à la propriété.**

Les familles affirment que cet objectif de réduction est trop faible, compte tenu des exigences de la législation européenne et internationale de plus haut niveau. Dans leur demande, ils soulignent que l'Union Européenne a l'obligation légale de ne pas causer de préjudice ni de dommage, et de protéger les droits fondamentaux des personnes. En permettant des émissions élevées et en n'agissant pas au maximum de ses capacités, l'UE viole leurs droits fondamentaux. Ils demandent ainsi au tribunal de décider que le **changement climatique est une question de droits humains** et que **l'UE est responsable de la protection de leurs droits, ainsi que des droits des enfants d'aujourd'hui et des générations futures.**

Les familles plaignantes sont :

- Des parents habitant les petites îles au large des côtes allemandes de la mer du Nord dont les opportunités de santé, de propriété et d'occupation (comme l'agriculture et les services touristiques) sont et seront affectées par l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête ;
- Les enfants et leurs parents vivant dans le Sud de la France et au le Sud du Portugal dont la santé, les biens et les opportunités professionnelles (comme l'agriculture) sont et seront affectés par les vagues de chaleur et la sécheresse ;
- Les enfants et leurs parents vivant dans les Alpes italiennes dont les biens et les opportunités professionnelles (tels que les services touristiques) souffrent de l'absence de neige et de glace ;
- Les enfants et leurs parents vivant dans les Carpates roumaines dont les moyens de subsistance et l'occupation traditionnelle (comme l'agriculture et l'élevage) sont et seront menacés par des températures plus élevées et le manque d'eau ;
- Les enfants kenyans et leurs parents dont la santé et l'accès à l'éducation sont et seront mis en danger par les vagues de chaleur, les sécheresses et la désertification ;
- L'Association suédoise des jeunes Sami, Saminourra, peuple dont l'occupation traditionnelle, l'élevage de rennes, est en risque du fait de la fonte des neiges ;
- Les petits-enfants, enfants et grands-parents vivant sur une île de l'archipel des Fidji, dont les biens, et l'occupation (agriculture et tourisme) sont et seront affectés par la multiplication et l'intensification des cyclones et la hausse des températures ;



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

- La famille portugaise dont l'occupation (dans la plantation et la gestion des forêts) est et sera affectée par la hausse des températures, la multiplication et l'intensification des feux de forêts ;
- La famille d'apiculteurs Portugais dont l'occupation (apiculture) est menacée par la variabilité des températures affectant les abeilles.

Pour soutenir ces familles, une pétition de soutien sera lancée le jeudi 24 mai à 12h00 sur le site : www.peoplesclimatecase.caneurope.org

3/ QUE DEMANDENT T'ILS. ELLES?

En s'appuyant sur le droit en vigueur de l'Union européenne, **les familles plaignantes demandent à l'Union européenne :**

D'agir plus et mieux, car les dispositions actuellement prévues ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés avant même l'adoption de l'Accord de Paris.

De rehausser ses ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -40% à au moins -55% à horizon 2030 par rapport au niveau de 1990 ; ceci pour prendre sa part dans l'atteinte de l'objectif de contenir le réchauffement climatique sous le niveau des +2°C. Pour ne pas dépasser les 1,5°C ainsi qu'y invite l'Accord de Paris, ces objectifs devraient être encore plus élevés.

D'ailleurs, les objectifs climat de l'Union européenne n'ont pas été revus depuis l'Accord de Paris, malgré l'engagement international et malgré les obligations existantes de protection des droits des personnes.

Concrètement, les familles européennes attaquent les **trois nouvelles législations climat européennes** en cours de publication pour la période 2021-2030, car elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés pour 2030 :

- la **directive (UE) 2018/410** du Parlement européen et du Conseil **du 14 mars 2018 révisant la directive 2003/87/CE** (établissant le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) des gaz à effet de serre) **pour la 4e période d'échange (2021-2030).**

Ce que prévoit réellement cette directive, c'est une réduction de 43% d'émissions en 2030 par rapport à 2005, plutôt que les -58% recommandés par le Okö Institute pour atteindre la cible des -40% d'émissions en 2030 par rapport à 1990..

- le **règlement du parlement européen et du conseil** relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030. En poursuivant sa trajectoire actuelle, l'Union européenne ne réduirait déjà, dans ces secteurs, ses émissions que de 24% en 2030 par rapport à 2005.



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

Surtout, alors que le Okö Institute indique que les Etats devraient réduire de 47% leurs émissions de GES d'ici 2030 pour revenir sur la trajectoire de -40% d'émissions en 2030 par rapport à 1990, le règlement prévoit une réduction de seulement 30% d'émissions entre 2005 et 2030.

- Le **règlement du parlement européen et du Conseil** relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le cadre d'action pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030.

Ce règlement ne permettra pas d'accroître le stockage de carbone par la préservation des forêts et des sols européens, mais se contentera d'amoindrir la perte attendue (estimée à 110Mt/300 d'ici 2030).

Première action climatique menée au niveau européen, cette action devant le Tribunal de justice de l'Union européenne est également l'une des rares actions portées au titre de l'article 263 TFUE, qui prévoit l'accès à la justice des citoyen.ne.s directement devant l'Union pour protéger leurs droits.

Loin d'être une action contre l'Union européenne, les familles portent ainsi une requête de renforcement de l'Union à travers une action plus forte en faveur de la protection du climat, et sa démocratisation à travers un accès effectif à la justice et la protection de leurs droits.

4/ CONTEXTE INTERNATIONAL

Selon le [Sabin Center for Climate Change Law](#), ce sont plus de 900 plaintes et recours climatiques qui ont été lancés pendant la dernière décennie. Et ces recours se multiplient :

- pour assurer la responsabilité et la prise en charge des dommages climatiques par les multinationales, à l'instar de New York City, Oakland, Los Angeles... ou encore des Philippines et de l'agriculteur péruvien Saul Linacio Lluya, dont la plainte était d'ailleurs défendue par l'avocate du People's Climate Case Roda Verheyen ;
- pour garantir l'action et l'ambition des pouvoirs publics, notamment des Etats, avec la victoire de Urgenda face aux Pays-Bas ou encore d'agriculteurs pakistanais ;
- pour ouvrir de nouveaux droits aux citoyen.ne.s et à la planète.

En France, **Notre affaire à tous - Agir ensemble pour la justice climatique**, association loi 1901 constituée à l'été 2015 faisant du droit un sujet autant qu'un outil de mobilisation pour protéger les communs et le vivant, s'inscrit dans le paysage mondial des recours climat et a pour objet d'initier ou d'accompagner des démarches juridiques en ce sens, et en faveur de la justice sociale et



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

environnementale.

5/ CITATIONS

Roda Verheyen, l'avocate des familles déclare :

« Le changement climatique est déjà un problème pour les tribunaux dans les pays européens et à travers le monde. Les familles plaignantes ont placé leur confiance dans les tribunaux européens et le système légal pour protéger leurs droits fondamentaux de vie, santé, activité et propriété, qui sont sous la menace du changement climatique. Les tribunaux de l'Union Européenne doivent maintenant écouter ces familles et s'assurer qu'elles soient protégées. »

Christophe Bals, Directeur Politique de **Germanwatch e.V** (Allemagne) explique :

“ Les droits fondamentaux de plus en plus de personnes en Europe et ailleurs dans le monde sont fragilisés par le changement climatique. C'est une étape importante et courageuse que les familles à risque aillent au tribunal et demandent à l'Union Européenne de mettre en œuvre les objectifs climat demandés dans le cadre d'une stratégie globale pour prévenir des dangers du changement climatique. Elles n'acceptent pas d'être des victimes mais veulent que l'Union Européenne protège leurs droits. »

Marie Toussaint, Fondatrice de **Notre Affaire à Tous (France)** déclare :

« Le changement climatique a un impact direct sur nos vies : notre santé, la pollution, les montagnes, la montée des océans et des mers, la multiplication des catastrophes naturelles, les sécheresses dans les campagnes, les inondations ou les feux de forêt... Et cela coûte de plus en plus cher ! Nous devons nous dresser ensemble pour revendiquer de nouveaux droits pour les victimes du changement climatique, et de nouvelles responsabilités et obligations pour les secteurs public et privé. L'Union Européenne est très en-deçà de ce qui est nécessaire pour protéger le climat et les droits des citoyens. Nous serons aux côtés de ces familles réclamant la justice climatique et sociale ! »

Retrouvez l'ensemble des citations des familles, ainsi que des ONGs accompagnant le recours sous ce lien :

https://docs.google.com/document/d/1A_anRI6r3loCT_LOU0xSop4YKFfa3uezW8x9NHSxgIM/edit?usp=sharing.

6/ CONTACTS PRESSE

Marie Pochon, Notre Affaire à Tous (France), Chargée de communication, marilou.pochon@gmail.com, +33 6 52 26 19 41 (merci de contacter Marie pour joindre la famille plaignante française)

Marie Toussaint, Présidente de Notre affaire à tous, marie@notreaffaireatous.org, 0642008868

Goksen Sahin, CAN Europe Communication Coordinator, goksen@caneurope.org, +32 4 68 45 39 20

Retrouvez l'ensemble des contacts des ONGs Européennes pour joindre le reste des familles, ainsi que les événements prévus le 24/05/18 sous ce lien :



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

https://docs.google.com/document/d/1iQCWmQLBd_QAtxiu9ER2UGgCcbxFd7-HMqfrPDybaqM/edit?usp=sharing

ANNEXES

ANNEXE 1 : EN SAVOIR PLUS SUR LES PLAIGNANT.E.S

ANNEXE 2 : APPEL À TÉMOINS

ANNEXE 3 : RÉSUMÉ JURIDIQUE DE L'AFFAIRE DU "PEOPLE'S CLIMATE CASE" OU RECOURS CLIMAT CITOYEN

ANNEXE 4 : PARTENAIRES & ALLIÉS

ANNEXE 1 : EN SAVOIR PLUS SUR LES PLAIGNANT.E.S



France - Famille Feschet :

La famille Feschet vit en Provence dans un village où elle exploite une production de lavande depuis trois générations. Cependant, à cause des impacts des changements climatiques la production est devenue ingérable, incertaine. La production n'est plus viable. Dans la région, les sécheresses ont considérablement augmenté depuis les années 1960, et selon les graphiques d'augmentation de température, il y a une nette tendance au réchauffement d'environ + 0,5 ° C / décennie depuis 1950. Les changements de saison ont sévèrement affecté la culture de la lavande. Les températures élevées en janvier ou février, lorsque les plantes commencent à pousser, suivies d'une période de gel plus tard dans l'année, tuent les plantes. Les lavandes qui ont été en culture pendant 23 ans peuvent maintenant être déracinées à l'âge de 4 ans avec seulement



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

2,5 ans de culture. La famille Feschet, à travers People's Climate Case avec d'autres familles exhortent maintenant l'UE à augmenter son objectif climatique 2030 pour protéger leur ferme, l'entreprise familiale et l'avenir de leurs enfants.

Maurice Feschet, représentant de ses enfants et petits-enfants explique :

« 44% en 6 ans : cela représente nos pertes réelles de récoltes en Provence à cause des impacts du changement climatique qui nous frappent de plus en plus durement. Dans les politiques européennes, il y a urgence à prendre du recul et reconsidérer les principes de la démocratie. L'Union européenne doit maintenant écouter ses citoyens qui sont impactés par le changement climatique et appliquer les mesures nécessaires afin de les protéger. »

[Accès aux photos de la famille](#)

[Plus d'informations](#)



Allemagne - Famille Recktenwald :

La famille Recktenwald vit sur une île de la mer du Nord, depuis quatre générations où ils ont construit un complexe hôtel-restaurant. Le restaurant étant situé sur une dune et l'hôtel derrière cette dernière, le complexe est gravement menacé par la montée des eaux. La dune n'est pas protégée par une digue et elle est menacée par la montée des eaux et les tempêtes. Dans l'île où ils habitent l'eau potable provient d'une nappe phréatique menacée par l'infiltration d'eau salée.

La famille Recktenwald, explique pourquoi elle a entamé cette démarche : *« Cette affaire juridique ne concerne pas seulement notre famille et la situation actuelle, mais elle concerne l'avenir pour les citoyen-nes du monde entier. Ce qu'il se passe ici sur notre île et dans le Nord de l'Allemagne se passe partout dans le monde. Nous sommes particulièrement au fait du changement climatique parce que nous vivons dans et avec la nature. »*

[Accès aux photos de la famille](#)

[Plus d'informations](#)



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE



Italie - Famille Elter

La famille Elter vit dans un petit village dans le Parc national de *Grand Paradiso* dans les Alpes italiennes. Ils vivent de la vente d'aliments biologiques locaux et de la gestion d'un petit hôtel Bed & Breakfast entièrement dépendant du tourisme et en particulier des opportunités d'escalade de glaciers dans la région. Les revenus de la famille ne sont pas seulement menacés par la fonte des glaciers, mais aussi par d'importants changements de température. Le père de la famille, Giorgio Elter, ingénieur forestier, a observé que les plantes traditionnelles à ces altitudes - supérieures à 1500m - ne fleurissent plus ou fleurissent beaucoup trop tôt, en raison de la hausse des températures.

Pour Giorgio Elter, « *cette action juridique est très importante pour sensibiliser nos décideurs et les institutions supranationales à la nécessité de prendre des mesures plus radicales pour stopper ces impacts avant qu'ils ne deviennent irréversibles et qu'il soit trop tard pour nous toutes* ».

[Accès aux photos de la famille](#)

[Plus d'informations](#)



Kenya - Famille Guyo

La famille Guyo vit dans un village au Nord du Kenya, tout près de la frontière éthiopienne. Le revenu principal de la famille provient de l'élevage de chèvres. Tous les enfants, sauf les plus jeunes, vont à l'école à environ 1,5 km de chez eux, et aident à l'élevage et à l'entretien du bétail l'après-midi. La famille est surtout inquiète pour la santé et la vie des enfants sous des vagues de chaleur plus fréquentes et plus extrêmes. Pendant les périodes chaudes où les températures montent jusqu'à 40 ° C, les enfants souffrent d'éruptions cutanées sur la peau, de maux de tête fréquents et de troubles du sommeil. Pendant la saison chaude en 2017, les enfants ne pouvaient plus marcher et aller à l'école parce que la chaleur était devenue insupportable.

Pour Roba Guyo, le père de la famille : *« Nous devons faire face à des chaleurs de plus en plus extrêmes dans notre région. Et cela menace nos vies à bien des niveaux. L'eau manque pour l'élevage, mais aussi pour les humains ce qui est d'autant plus important que la santé de mes enfants est en danger. Ils souffrent de ces vagues de chaleur extrêmes que nous subissons maintenant depuis plusieurs années. Si la situation ne s'améliore pas et continue à évoluer en ce sens, nous sommes sans espoir. »*

[Accès aux photos](#)
[Plus d'informations](#)



Roumanie - Famille Vlad

La famille Vlad vit dans les Carpates roumaines à 700 mètres d'altitude. Cette famille d'éleveurs témoigne qu'ils risquent maintenant de perdre leur ferme familiale et leur bétail en raison de la hausse des températures, des sécheresses et du manque d'eau dans leur région. À cause de la hausse des températures et des vagues de chaleur, l'herbe ne pousse plus et la famille doit élever son bétail à des altitudes plus élevées, où l'air est plus frais et où l'humidité maintient les pâturages.

« Année après année, les températures augmentent, et il n'y a pas plus assez d'eau pour nos bœufs et nos moutons. Je dois emmener mes bœufs de 600m à plus de 1400m d'altitude afin d'avoir de l'herbe décente à brouter, mais surtout pour avoir de l'eau. Je ne peux pas aller plus haut avec mes troupeaux, parce qu'après 2000m il n'y a plus que le ciel. Certains disent que c'est une punition divine, d'autres disent que c'est à cause de la pollution. Tout ce que je peux vous dire en tant que simple paysan avec ma petite éducation, c'est que ce n'est pas de ma faute et que cela doit être réglé au plus vite. Et c'est pourquoi je demande une action : pas d'argent, mais une protection. » déclare Petru Vald, le père de la famille.

[Accès aux photos](#) [Plus d'informations](#)



Portugal - Familles Sendim et Caxeiro

La famille d'Alfredo Sendim possède une terre agricole dans le sud du Portugal. Cette terre appartient à sa famille depuis plus de 100 ans, qu'elle cultive selon une méthode d'agriculture traditionnelle datant du Moyen Age à partir d'une structure d'agroforêts, de chênes-lièges, d'arbustes, de pâturages. Aujourd'hui, la Coopérative fondée par Alfredo Sendim relie la terre et les familles, fournissant du travail et de la nourriture à l'ensemble de la communauté. La Coopérative fondée par Alfredo Sendim compte 35 partenaires dont la vie dépend de cette terre. La famille Caxeiro est l'une des familles économiquement dépendantes du travail à la ferme.

Joachim, le père de la famille Caixero souligne : « *Le changement climatique affecte directement mon travail et la vie de ma famille en rendant notre activité moins compétitive comparée à d'autres activités similaires dans l'agriculture conventionnelle. Ce qui m'a motivé à participer à cette action c'est la peur de l'avenir : le mien et celui de mes sœurs.* »

[Accès aux photos Plus d'informations](#)





PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

Portugal - La famille Conceição

La famille Conceição vit de l'apiculture depuis des décennies. Ils produisent du miel, du pollen, de la propolis, de la cire et l'ensemble de leurs revenus dépendent de l'entreprise familiale. La famille observe une baisse importante de la productivité de ses ruches ces dernières années, qu'ils associent au dérèglement climatique. En 2017, ils ont perdu près de 60% de leur production: Aujourd'hui, la famille court le risque de perdre son entreprise familiale traditionnelle.

Le père de famille, Ildebrando Conceição, explique : *« Aujourd'hui, nous n'avons plus quatre saisons, mais seulement un hiver et un été. Cette situation est perturbante pour le travail des abeilles qui prennent plus de temps pour s'adapter aux variations climatiques. La réduction de la production de miel, qui a été en continue ces dernières années, a diminué les revenus de ma famille, qui découlent directement de l'activité des abeilles. Nous avons entamé cette démarche car c'est un problème qui n'est pas uniquement national, et nous avons besoin que l'Union Européenne fasse quelque chose pour contrecarrer cette situation qui affecte nos vies et met en péril les futures générations »*

[Accès aux photos](#)

[Plus d'informations](#)

Portugal - Famille Carvalho

La famille Carvalho possède des terres boisées au centre du Portugal où le père et le fils ont mis en œuvre des pratiques de gestion forestière durable en remplaçant les pins et les eucalyptus par des espèces locales, comme les chênes et les châtaignes.

Comme l'a observé la famille, dans le centre du Portugal, on observe une hausse des vagues de chaleur et des sécheresses. Cette tendance est officiellement attribuée au changement climatique. Des taux de mortalité supérieurs à la moyenne ont été signalés par les médias et par le gouvernement en raison des vagues de chaleur dans le pays, tandis que la combinaison de conditions climatiques plus chaudes et plus sèches a considérablement augmenté le risque d'incendie et la demande en eau dans le secteur agricole. Aujourd'hui, la famille demande aux décideurs de l'UE de réévaluer leur ambition climatique afin de protéger la famille et leurs arbres des prochains incendies de forêt.

Armando Carvalho, qui a perdu ses trois plantations de chênes durant les feux de forêt de 2017, raconte : *« Le 15 Octobre 2017, la sécheresse, la vague de chaleur ont provoqué un feu d'une violence exceptionnelle qui a affecté la propriété et les biens de ma famille. En tenant compte de ma connaissance de la forêt, de mon expérience, sur ces quelques jours, à combattre le feu, et de mes valeurs citoyennes, je me devais de jouer un rôle actif dans cette affaire juridique, car je suis bien conscient que l'Union Européenne doit mener et agir avec ambition pour renverser ce qui se passe en terme de dérèglement climatique »* [Accès aux photos](#) [Plus d'informations](#)



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

Fidji - Famille Qaloibau

La famille Qaloibau vit sur l'île de Vanua Levu au sein de la République des Fidji. Comme la moitié de la population Fidjienne, la famille Qaloibau vit principalement du tourisme, de la pêche et de l'agriculture. Leurs vies sont dépendantes des services des écosystèmes des territoires marins et côtiers. Cependant, des événements climatiques extrêmes tels que des sécheresses, des vagues de chaleur et même des cyclones continuent de se multiplier, tandis que les récifs coraux disparaissent du fait de la hausse des températures, pourtant une des attractions les plus connues de la région. La famille Qaloibau a perdu son restaurant et son bateau lors du cyclone Tomas en 2010, et plus récemment ses terres lors du cyclone Winston en 2016. La baisse du nombre de poissons, et des revenus liés au tourisme mettent en danger la survie de la famille: le père de famille Petero Qaloibau prend action aujourd'hui pour "survivre demain". Il demande à l'UE d'être de son côté, pour protéger sa famille des impacts du changement climatique, car ses filles méritent mieux. Ils souhaitent l'application de la Charte des Droits Fondamentaux.

[Plus d'informations](#)

L'Association de Jeunesse Sami, Saminuorra de Suède

Sáminuorra a été fondée en 1963, et est une organisation pour et par la jeunesse Saami en Suède. Les Saami sont des peuples indigènes habitant en Europe du Nord au Sápmi, qui s'étend de la Suède à la Russie. La culture Saami est centrée autour des rênes : ce qui est en jeu avec le changement climatique, c'est non seulement la survie des rênes, mais l'ensemble de la culture Saami. Les données montrent que presque l'ensemble des hivers depuis 1989 ont été plus chauds que la moyenne des hivers du XXe siècle. Le dérèglement climatique est ainsi amplifié dans les régions polaires. Les projections montrent que le changement climatique va continuer dans des proportions bien plus élevées que globalement. Les hivers de plus en plus chauds, et les températures fluctuantes causent des dégâts matériels importants (à cause du gel), mais pas seulement : la fonte de la neige puis le regel forme des couches de glaces impénétrables piégeant la nourriture principale des rênes, le lichen, sous une épaisse couche de glace, en plus de causer nombre de maladies. Sanna Vannar, la présidente de la Youth Association Sáminuorra explique, *"Si nous perdons nos rênes, la culture Sami sera perdue elle aussi. Beaucoup de jeunes Sami veulent rester dans leurs familles et continuer l'élevage de rênes, mais ils ne peuvent plus y voir un avenir. C'est principalement dû au changement climatique. Cela doit être adressé de toute urgence pour la sécurité de notre générations, et des suivantes"*

[Plus d'informations](#)



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

ANNEXE 2 : APPEL À TÉMOINS

Le *Government Accountability Office* des États-Unis prévoient que les catastrophes liées au changement climatique pourraient coûter jusqu'à 35 milliards de dollars par an d'ici 2050 ; elles ont déjà coûté jusque 6 milliards pour les seules France et Allemagne en 2016 selon le réassureur allemand Munich Re.

La production de vin diminue, la récolte intervient désormais 15 à 20 jours plus tôt qu'auparavant. Avec les inondations et feux de forêts, l'érosion côtière ou les ouragans... nombre de nos droits sont aujourd'hui bafoués du fait du changement climatique. Les familles, comme celle de Maurice Feschet, ayant assigné en justice l'Union européenne l'ont montré ; elles savent qu'elles sont plus nombreuses encore à pâtir du dérèglement du climat, comme par exemple les habitant.e.s de Soulac-sur-mer dont les logements disparaissent dans l'océan...

Sans parler de la pollution, dont les effets sont accrus par un effet cocktail entre pollution aux particules fines, pollutions industrielles et changement de la composition de l'atmosphère et du climat, provoquent asthme, allergies, trachéites ou conjonctivites... et est responsable de 500 000 morts prématurées en Europe. L'ANSES a enfin prouvé l'augmentation majeure des risques professionnels du fait du réchauffement du climat.

Les plus pauvres et les plus vulnérables sont les premiers touchés : selon un rapport de l'OMS de 2014, 48 000 enfants de moins de 15 ans mourront à cause de diarrhées et 7,5 millions seront sujets à la famine du fait du changement climatique. Selon le rapport 2016 de la Banque mondiale "Shock waves", même avec une trajectoire d'une augmentation de seulement 2°C à horizon 2100, nous pourrions compter 120 millions de pauvres de plus en 2030. 60 millions d'africains sub-sahariens vont devoir quitter leurs terres d'ici à trois ans et 250 millions de personnes d'ici à 2050, tandis que nombre des personnes déjà venues chercher refuge sur notre territoire fuyaient les conséquences du réchauffement climatique.

Le réchauffement climatique est également l'une des causes majeures de la disparition de 80% des insectes en Europe et de 60% des espèces animales vivant sur Terre... Des catastrophes naturelles à la destruction lente mais continue de notre environnement du fait du réchauffement climatique : **il est temps de se réunir pour mieux agir !**

Notre affaire à tous lance un appel à témoignages aux victimes et associations de victimes françaises du changement climatique, ainsi qu'aux associations de protection de l'environnement naturel et des espèces animales qui observent chaque jour leur mise en danger du fait du réchauffement climatique.

[Apportez votre témoignage](#)



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

ANNEXE 3 : RÉSUMÉ JURIDIQUE DE L'AFFAIRE DU "PEOPLE'S CLIMATE CASE" OU RECOURS CLIMAT CITOYEN

L'action en justice intentée devant le Tribunal de l'UE par des familles, y compris de jeunes enfants, dont les moyens de subsistance ont été et seront menacés par le changement climatique. Ils affirment que l'objectif actuel de l'UE de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990, est inadéquat par rapport au besoin réel de prévenir les changements climatiques dangereux et insuffisant pour protéger leurs droits fondamentaux tels que le droit à la vie, à la santé, à la profession et à la propriété. Avec l'objectif climatique actuel de 2030, l'UE autorise toujours jusqu'à 60% des émissions par rapport à 1990 à être allouées à l'industrie et aux États membres - ces émissions vont en outre enfreindre les droits fondamentaux des plaignants.

Ils demandent au Tribunal européen de mandater les institutions législatives de l'UE (le Parlement européen et le Conseil européen) à prendre des mesures climatiques plus strictes pour protéger leurs droits fondamentaux ainsi que l'environnement mondial.

Au total, 10 familles du Portugal, Allemagne, France, Italie, Roumanie, Kenya, Fidji ainsi que et l'Association suédoise des jeunes Sami, Sáminuorra, sont les plaignants de cette affaire.

L'« affaire climatique du peuple » comporte deux parties : une annulation et une demande d'injonction fondée sur la responsabilité non contractuelle.

L'action en annulation conteste trois actes juridiques de l'UE :

- **la directive sur les émissions des grandes installations de production d'électricité (règlement sur le système d'échange de quotas d'émission - ETS)**
- **le règlement sur les émissions provenant de l'industrie, des transports, des bâtiments, de l'agriculture, etc. (règlement sur le partage de l'effort ou règlement sur les actions climatiques mettant en œuvre l'accord de Paris) (CAR)**
- **le règlement sur les émissions et absorptions par l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (le règlement UTCATF)**

Les demandeurs demandent à la Cour de déclarer les trois lois nulles et non avenues dans la mesure où elles permettent un trop grand nombre d'émissions d'ici 2030, car elles violent leurs droits et ne sont pas conformes à une loi supérieure dans la hiérarchie des normes. Afin de ne pas créer un vide, la Cour doit ordonner que les trois lois soient maintenues en vigueur jusqu'à ce qu'une version plus forte de celles-ci soit adoptée. Cette partie de l'action repose sur l'article 263 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Les demandeurs invoquent également la responsabilité non contractuelle. L'allégation souligne que puisque des dommages aux biens et aux revenus, ainsi que la santé sont déjà causés par le changement climatique, l'UE doit réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter que des dommages supplémentaires ne soient causés. Cette partie de l'action est basée sur l'article 340 du TFUE.



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

La plaidoirie est d'environ cent pages avec des annexes de plusieurs centaines de pages, y compris un compte rendu détaillé de l'inquiétude des demandeurs et des dommages causés à chaque famille plaignante.

Le plaidoyer traite du contexte factuel des impacts du changement climatique sur les requérants, puis plaide en faveur de l'admissibilité sur la base de l'article 263 paragraphe 4 du TFUE et conteste l'incompatibilité des trois lois sur les émissions de gaz à effet de serre avec la Charte des droits fondamentaux, le droit primaire de l'UE et le droit supérieur. Essentiellement, on soutient que l'UE est légalement obligée de faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire les émissions (faire de son mieux en fonction de son potentiel) pour protéger les droits des plaignants et que les actes juridiques actuels ne respectent pas ce critère. En outre, il fait valoir que, sur la base de l'Accord de Paris et indépendamment de la manière dont le budget d'émission mondial restant est alloué, l'objectif d'au moins 40% ne suffit pas.

L'injonction fondée sur l'article 340 repose essentiellement sur le même argument, dans l'optique de démontrer avec rigueur une violation de la loi ainsi que des dommages causés. Les plaignants ne cherchent pas une compensation monétaire, mais une protection du climat.

[Lien vers le briefing juridique \(en anglais\)](#)

[Lien vers la FAQ \(en anglais\)](#)



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE

ANNEXE 4 : PARTENAIRES & ALLIÉS

Ces familles sont accompagnées par un grand nombre de scientifiques, d'ONGs et de citoyen-nes croyant fermement que l'Union Européenne peut et doit être plus ambitieuse en matière climatique.

L'ensemble des bases scientifiques sur lesquelles repose le *People's Climate Case* a été établi par le [Okö Institute](#) et le think tank [Climate Analytics](#), qui montrent que ces familles sont impactées par le changement climatique et indiquent les dispositions nécessaires à prendre pour réduire les émissions bien au delà des objectifs actuels.

L'association allemande [Protect the Planet](#) finance l'ensemble des frais relatifs au recours juridique afin d'assurer leur chance d'ester en justice et ainsi exercer leurs droits juridiques et humains. **Climate Action Network**, la plus grande coalition d'ONGs Européenne travaillant sur les questions climatiques et énergétiques, avec plus de 150 organisations membres, soutient aussi cette action courageuse des familles plaignantes et reconnaît l'urgence d'agir pour protéger leurs droits fondamentaux.

Les Accompagnateurs

Au niveau européen : CAN Europe, WWF EU, Greenpeace EU, CARE International, Friends of the Earth EU, ClientEarth

ONGs nationales : ZERO – Portugal, Danish Ecological Council- Denmark, Danish 92 – Denmark, KEPA - Finland, FORUM – Norway, Germanwatch -Germany, Notre Affaire à Tous – France, Polish Climate Coalition – Poland, Legambiente – Italy, Birdlife Spain – Spain, MilieuDefensie – Netherlands, Stop Climate Chaos - Ireland, 2Celsius – Romania, Focus – Slovenia, DOOR – Croatia, Push Sweden – Sweden, TEMA Vakfi - Turkey

ONGs Alliées en France :

350.org



BLOOM



Sherpa



Climates



TaCa



Fondation

Danielle



Mitterrand